

**CONSEIL  
DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SUR**

**LE PROJET BUDGET PRIMITIF  
DE LA RÉGION RÉUNION  
POUR L'EXERCICE 2022**

*Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement*

*Assemblée plénière du 7 février 2022*

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) est l'assemblée consultative instaurée par la loi du n° 2-11-71 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion et par la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 pour Mayotte. A La Réunion, cette assemblée est placée au côté du Conseil régional avec le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), avec lesquels elle constitue la Région. À Mayotte, le CCEE accompagné également d'un CESER a sa place au côté du Conseil départemental, pour constituer ensemble le Département.

Composé de membres issus d'organisations associatives principalement et socio-professionnelles dans une moindre mesure, il représente la société civile organisée et est reconnu pour ses compétences, son sens de l'intérêt général et son expérience. Le CCEE, assemblée du premier mot, est non seulement un lieu d'écoute, d'échanges, mais aussi un laboratoire d'idées, une force de propositions prioritairement à destination de l'ensemble des élus du territoire pour qu'ils aient les éléments d'information et d'aide à la décision afin de pouvoir au mieux répondre aux besoins et attentes des citoyens.

Ce dialogue permet de donner du sens à une parole partagée et d'aboutir à une vision collective et commune de l'intérêt régional dépassant tout clivage politique. Ainsi, les avis du CCEE rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la gouvernance du Conseil régional ou d'une auto-saisine, visent à constituer de véritables outils d'aide à la décision publique.



## Préambule

Comme pour chaque exercice, le CCEE, pour donner suite à la saisine du Conseil régional, présente ses avis<sup>1</sup> sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2022, élaborés sur la base de l'apport du groupe Ad-hoc « Affaires générales, financières et européennes » et des contributions des autres commissions sectorielles du CCEE.

Concernant cet avis du CCEE sur le projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2022, le Conseil tient à remercier Madame Valérie FERRERE, directrice des Affaires financières du Conseil régional, de sa présentation des grands aspects et de la structure globale de ce projet de budget primitif.

Il note, par ailleurs, la volonté de la collectivité régionale de respecter scrupuleusement le délai des 12 jours calendaires de saisine. S'il s'agit d'une avancée, il précise cependant aux élus régionaux qu'une transmission plus en amont des documents budgétaires donnerait davantage de temps de travail aux commissions sectorielles du CCEE leur permettant de remettre des avis plus argumentés et comportant davantage de propositions significatives, à destination du Conseil régional.

---

1 | L'avis tant du groupe ad-hoc que des commissions du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement porte sur la version du budget primitif transmis le 03 mars 2022 aux conseils consultatifs.

# **AVIS DU**

## **Groupe Ad hoc**

"Affaires générales,  
financières et  
européennes"

Ce premier budget de la nouvelle mandature du Conseil régional s'inscrit dans un contexte financier particulièrement contraint. En effet, outre les conséquences de la crise sanitaire qui a obligé la collectivité régionale à déployer des moyens importants, la mandature actuelle a surtout souhaité agir sur l'endettement de la collectivité en faisant passer son ratio de remboursement de 11,6 ans (budget 2021) à 9,3 années (budget 2022) ; c'est à dire, dans la moyenne des régions de France.

Ainsi, comme l'a indiqué l'exécutif régional, l'objectif principal de ce premier budget primitif de la mandature, d'un montant de 900 609 430 euros, équilibré en recettes et en dépenses est de répondre aux exigences budgétaires suivantes :

- une baisse de l'endettement comme évoqué précédemment ;
- une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la poursuite d'un niveau d'investissement soutenable via le maintien d'une commande publique régionale forte.

Cette stratégie de contraction des dépenses de fonctionnement au service - durant cet exercice, du moins - de la résorption de la dette régionale, pour, à moyen et long terme, dégager de plus fortes capacités d'investissement, n'est pas une nouveauté pour le CCEE qui l'avait déjà très bien perçu dans les orientations budgétaires. Et, cela se confirme dans ce projet de budget primitif, puisque l'exécutif régional affirme que **«pour la première fois depuis 2010, la Région va rembourser plus qu'elle ne va emprunter»**.

Se fixant comme objectif stratégique, la pratique financière visant à maîtriser de la dette régionale comme préalable au déploiement de ses objectifs de développement régional, la collectivité, conformément à ses orientations budgétaires 2022, décline comme suit, en crédits de paiement, son projet de budget primitif :

- le développement humain et solidaire : 315,17 millions d'euros ;
- le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons : 63,955 millions d'euros ;
- le développement durable et la transition écologique : 287,38 millions d'euros ;
- les missions transversales : 196,176 millions d'euros.

Au regard de cette déclinaison budgétaire, il ressort, pour le CCEE, que le Conseil régional entend mettre en œuvre son programme politique pour tendre vers un modèle de développement juste et durable visant à l'épanouissement humain, tenant compte des attentes citoyennes, mais aussi favorable à la transition écologique et énergétique.

Le CCEE prend acte de cet objectif stratégique de réduction de dette. Mais pour cet exercice 2022, il s'interroge sur les choix stratégiques qui seront faits en matière de dépenses. Il aurait souhaité, pour davantage de transparence, que le Conseil régional mette en perspectives de ses priorités les actions en cours qui pourraient être révisées, améliorées ou arrêtées

Le CCEE souscrit fortement à la déclinaison budgétaire des axes stratégiques définis pour cette mandature.

Toutefois, le CCEE regrette que le Conseil régional ne présente pas dès cet exercice un « budget vert » destiné à évaluer l'impact carbone de l'ensemble de ses actions. Aussi, recommande-t-il à la collectivité régionale d'adopter cette démarche évaluative pour toutes les politiques publiques qu'elle envisage de mettre en œuvre sous sa mandature en prévoyant, dans le cadre de ses prochaines orientations budgétaires et futurs budgets primitifs, des crédits consacrés à l'évaluation de ses politiques territoriales, assortie d'une prévision financière pluriannuelle.

L'action régionale d'évaluation déjà mise en œuvre avec la démarche de certification des comptes, et l'application de la démarche RGPD<sup>2</sup> et de conformité pour une meilleure gestion des risques (comptables, protection des données, atteinte à la probité) s'en trouvera ainsi renforcée avec cette inscription budgétaire.

Cette culture s'ancrera davantage encore dans les pratiques de la collectivité régionale car inscrite dans la permanence de l'action publique régionale avec ses 3 niveaux de contrôle (opérationnel, interne et audit). De cette manière l'action régionale d'évaluation sera complète, et certainement, source supplémentaire de réduction de dépenses.

## I - ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2022.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2022, le premier de la mandature, est de l'ordre de 900 609 430 euros en mouvements réels consolidés et se compose d'un :

- budget principal de 862,683 millions d'euros ;
- budget annexe énergie de 371 000 d'euros ;
- budget annexe DSP de 345 000 euros ;
- budget annexe transport de 37,209 millions d'euros.

### 1-1 LES DÉPENSES :

Ce projet de budget, avec un encours de dette de 1 304 millions d'euros, en baisse par rapport à 2021, autorise par ailleurs des dépenses d'investissement à hauteur de 353,16 millions d'euros. Le CCEE, prend donc acte de la volonté du Conseil régional de maîtriser fortement ses dépenses de fonctionnement mais regrette que le rapport de présentation ne soit pas davantage éclairant sur les coupes que la collectivité entend mettre en œuvre pour dégager une épargne brute forte.

## 1-2 L'EMPRUNT ET LA DETTE :

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer de investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore de l'acquisition de biens durables considérés comme des immobilisations. Sur la base de cette définition, les emprunts inscrits au budget 2022 du Conseil régional s'élèvent à hauteur de 52 621 680 euros, soit 6 % des recettes. Comparé au budget primitif 2021 où les emprunts étaient de l'ordre de 248 223 133 euros, le CCEE constate la baisse de 78,8 % des emprunts. C'est réellement la caractéristique majeure de ce projet de budget 2022.

En ce qui concerne la dette, le CCEE note que Conseil régional de La Réunion fait clairement le choix de la diminuer : *« depuis 2014, la Région initie un processus de diminution de son endettement (-13 millions d'euros). Le ratio dynamique de désendettement, en baisse s'établit à 9,3 ans à ce stade, avec pour cible de parvenir en dessous des 9 ans en fin d'exercice après les décisions modificatives de l'année ».*

Mais, le CCEE tient à formuler les remarques suivantes.

La décision de s'endetter résulte souvent de choix politiques structurants liés d'abord à la volonté d'investir, mais aussi à des arbitrages entre hausse de la fiscalité et recours à l'emprunt.

La Région Réunion ne procède pas à une hausse de la fiscalité, par mesure de précaution sociale en ces temps difficiles marqués par une crise sanitaire et une guerre. Et par stratégie financière, pour baisser son endettement, elle diminue son recours à l'emprunt.

Cependant, au-delà de ces choix, il conviendrait pour le CCEE que la collectivité régionale définisse clairement sa stratégie d'endettement sur la mandature, la formalise dans un document de référence, à savoir une trajectoire d'équilibre budgétaire et développe des outils de pilotage financier pluriannuels tels que la PPI et la PPF. Il est dommage que ces informations déterminantes n'accompagnent pas encore ce projet de budget primitif pour l'exercice 2022.

## 1-3 LES RECETTES :

Le CCEE note que le projet de budget régional pour l'exercice 2022 bénéficie d'un contexte national moins changeant que pour les exercices précédents quant aux ressources régionales qui ont souvent varié au gré des Lois de Finances, des décisions de réductions de dotations de l'État, au nom de l'effort de désendettement national et encore selon les retraits ou attributions de compétences.

Pour ce qui est des ressources régionales, le CCEE reprend un constat fait depuis déjà plusieurs exercices. Elles sont issues pour une large part de la fiscalité (428 849 560 euros) c'est à dire sur une recette issue de la consommation dont celle relevant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, c'est à dire sur la recette provenant de la consommation de produits pétroliers.

Le CCEE s'interroge fortement sur l'intérêt de l'engagement des Régions, dont celle de La Réunion, dans la transition énergétique et la promotion d'un modèle de développement plus écologique alors que leurs recettes dépendent pour l'essentiel de la consommation, dont celles des produits pétroliers. Le paradoxe devient ainsi qu'en cherchant à atteindre des objectifs vertueux, le Conseil régional se condamne lui-même à une réduction de ses recettes qui sont « indexées » sur l'importance de la consommation.

De plus, le modèle de développement mondial qui est basé sur une recherche de croissance, de productions de biens et services et de leur consommation toujours exponentielle est appliqué pour ne pas dire dupliqué à l'échelle régionale. Il génère non seulement des besoins toujours plus importants en énergies et en matières premières mais aussi toujours plus de déchets et de pollutions environnementales.

La transition vers un modèle de développement plus raisonné et plus raisonnable se voit donc contrarié du fait des ressources financières variant en fonction du volume de la consommation.

En fait, le système de financement des régions se trouve en totale contradiction avec les politiques qu'elles doivent mener pour un développement plus durable. Au pire, ce système peut les dissuader de les mener, si elles souhaitent conserver un haut niveau de recettes.

Il est à signaler également que les ressources en lien avec la CVAE et la TVA posent également question quant à la soutenabilité et l'éthique de ces recettes qui croissent systématiquement avec la cherté des prix des biens et services consommés et s'avèrent donc plus bénéfiques pour les collectivités au moment de hausses des prix plus qu'à leur baisse.

Or, une partie de la population – en augmentation, qui se paupérise, peine à acquérir des biens de consommation, à se loger, à se soigner - supporte ainsi une taxe universelle et forfaitaire, non proportionnelle à leurs revenus, donc socialement injuste.

Il est évident, également, que le système qui favorise surtout la marchandisation de toute activité, en vue d'en tirer une richesse, réduit les opportunités de solidarités et de partage, mais augmente la pression financière sur les individus et les frustrations sociales, sources de mal être et de révoltes.

Aussi, le CCEE préconise-t-il :

- une mise à plat de la fiscalité sur la consommation en vue d'une plus grande justice sociale et des recettes qui en découlent pour les collectivités territoriales ;
- le lancement d'une réflexion sur la pertinence de ces ressources et leurs adéquations aux missions et aux compétences régionales notamment en matière de développement durable et de transition écologique et énergétique.



Et, vu que l'enjeu majeur pour les collectivités locales réside dans l'obtention de recettes à la hauteur des politiques publiques envisagées, avec un parti-pris de développement durable ; le CCEE réitère ses interrogations quant à une réflexion nécessaire sur les leviers potentiellement mobilisables par les collectivités, dont le Conseil régional, pour générer des recettes, à savoir :

- maintien d'un très haut niveau de commande publique pour espérer un retour de FCTVA<sup>3</sup> y afférent. Dans ce cas, il est nécessaire de consentir à un haut niveau de dépenses d'investissement et à un volume de personnel important pour porter les projets, d'où des dépenses de fonctionnement incompressibles !
- augmentation de la fiscalité : part régionale sur les carburants, part régionale de l'octroi de mer ?
- taxation des produits bancaires, financiers dans le cadre de l'usage du droit à l'expérimentation ?

Ces mesures sont sans conteste des choix qui risquent d'être impopulaires auprès de la population, ce qui peut générer une certaine frilosité au niveau de la classe politique. Mais le statu quo est, à terme, un choix qui peut compromettre la dynamique de projets d'une mandature.

La situation schizophrénique qui conduit toute orientation vers la transition écologique à une diminution des recettes de la (des) collectivité(s) ne peut plus perdurer. Ce début de mandature peut constituer la bonne fenêtre pour lancer ces débats qui conditionnent nos modèles économiques et de société et dont la pertinence ne se limite pas à la collectivité régionale.

En conclusion, le CCEE ne peut s'empêcher de relever que cet exercice 2022 s'inscrit aujourd'hui dans un contexte international particulier, avec la guerre russo-ukrainienne.

Le CCEE est fortement préoccupé pour ne pas dire inquiet de cette guerre qui fait l'actualité de ces derniers jours. Hormis, la préoccupation humanitaire, première, elle s'interroge sur les conséquences pour La Réunion, inévitables, même s'il est à ce jour difficile de les « comptabiliser ».

Elles impacteront certainement, à terme, le budget régional et cela se vérifiera, sans doute, dans les décisions modificatives à venir. Aussi, **le CCEE renouvelle sa demande de rencontre avec les élus régionaux**, non seulement pour échanger sur les politiques publiques régionales que compte mettre en œuvre la mandature actuelle ; mais aussi pour participer à tous échanges et travaux visant à l'émergence de propositions et d'actions afin que La Réunion et sa population soient les moins impactées possibles par ce sinistre acte de guerre.

# COMMISSION

## Vivre ensemble

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts,  
littératures, langues et  
cultures régionales, histoire, patrimoine culturel,  
structures muséales, projets  
de développement culturel

## **Le développement humain et solidaire : POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE**

Le budget primitif de la Région fait apparaître les chiffres suivants :

### **BP 2021 :**

**Fonctionnement :** 15 204 890 €

**Investissement :** 5 146 100 €

Subvention aux associations : 1 150 195 €

Équipement associations : 1 156 100 €

### **BP 2022 :**

**Fonctionnement :** 12 552 890 €

**Investissement :** 4 296 100 €

Subvention aux associations : 1 350 195 €

**Équipement associations :** 1 250 000 €

La commission « Vivre ensemble » du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, lors de l'examen des orientations budgétaires concernant le champ de la culture, avait relevé la volonté affirmée de la collectivité d'accorder à la culture une considération majeure, laissant envisager une politique ambitieuse et disruptive. Elle s'étonne donc, à la lecture du rapport de présentation de son projet de Budget primitif (BP) 2022, notamment dans son introduction, que le mot « culture » n'apparaisse pas. Or, l'investissement humain y figure bien comme *une des actions emblématiques, au même titre que le développement économique et le développement durable, que la collectivité compte mettre en œuvre au cœur de son action.*

La commission, dans son récent avis sur les Orientations budgétaires (OB), avait fait part de ses difficultés à évaluer le positionnement de la collectivité pour chacun des domaines qui composent la vie culturelle du territoire, notamment pour les disciplines artistiques, telles que le théâtre, la danse et la création littéraire.

Elle constate, à travers ce projet de Budget primitif, que la culture n'est toujours pas perçue dans sa dimension singulière. Rappelons la définition qu'en donne l'Unesco lors de la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, (Conférence mondiale sur les politiques culturelles - Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982)

[...] « La culture dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances,

**- la culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent.»**

[...]

Au regard de cette définition, la commission relève que l'ambition de la collectivité, ne consiste, à travers ce budget 2022, qu'à «conforter une politique de soutien aux acteurs culturels, d'accès à la culture, de développement de l'enseignement artistique et de valorisation du patrimoine et de l'identité réunionnaise.

Toutefois, elle relève, par ailleurs, avec satisfaction, la volonté régionale de renforcer les passerelles entre l'école et les milieux de la culture et de l'art ».

La commission ne peut qu'encourager la mise en œuvre de cet axe de développement. Cependant, elle aurait apprécié de disposer d'éléments sur sa concrétisation.

S'agissant des affectations budgétaires, La commission constate une baisse au regard des chiffres de 2021 (- 17,2 % en Fonctionnement/Investissement).

Sur le seul budget global de fonctionnement de **12 552 890 €** - *tableau synthétique des dépenses réelles* - , **4M€** sont réservés **aux structures muséales, 1,210M€, au CRR, 1,296M€ aux salles de diffusion, 1,7M€, aux manifestations culturelles** et toujours une enveloppe budgétaire insuffisante **1,350 M€ - pour toutes les associations de tous les champs artistiques et culturels, soit quelques 500 associations ainsi que les personnes physiques titulaires d'un siret.**

Par ailleurs, une ligne du - *tableau synthétique des dépenses réelles* - attire l'attention de la commission, à la rubrique « divers », elle s'interroge sur la destination de l'enveloppe de 2 228 195 €, soit 17,73 % de l'affectation globale des dépenses de fonctionnement.

À travers ces chiffres, la commission déplore que les acteurs culturels, quels qu'ils soient, artistes indépendants, associations, en place depuis de très nombreuses années sur le territoire, impliqués en termes de création, d'innovation et de lien social, ne soient toujours pas perçus comme des acteurs incontournables de la cohésion sociale. La commission rappelle qu'il y a urgence culturelle et urgence sociale !

Elle regrette que la collectivité ne saisisse pas pleinement l'importance du rôle de la culture sur le terrain du « Vivre ensemble », et sur celui de l'économie. À cet égard, la commission réitère sa demande que les associations culturelles, véritable poumon de la vie économique culturelle, puissent être assimilées aux autres entreprises culturelles (quelle que soit leur structure juridique) afin de pouvoir bénéficier de toutes les aides mises en place par la Région en matière de création d'emplois dans le secteur de la culture.

La commission prend donc acte de cette présentation budgétaire du projet de politique culturelle que la collectivité entend déployer, mais ne peut s'empêcher de relever **l'absence de traduction financière à la hauteur de l'ambition affichée.**

À cet égard, la commission « Vivre ensemble » soumet à nouveau son idée de création d'**un projet culturel structurant pour La Réunion** :

- Il s'agirait d'inscrire, dans le projet de mandature, la création d'une instance culturelle qui participerait à la construction d'une société réunionnaise fière et respectable, caractéristiques indispensables à la cohésion sociale.

La commission insiste sur la nécessité d'accorder une vraie attention à l'ensemble des pratiques, des codes, des formes de transmission de notre culture populaire. Il s'agirait de mettre en lumière les richesses qu'elle recèle dans l'optique de les valoriser en reconnaissant la centralité de la notion d'identité culturelle, vivante et en constante création, qui intègre tout ce qui relie un individu à une histoire et à une collectivité de femmes et d'hommes, dans l'espace et dans le temps, lui permettant ainsi d'éclairer son devenir.

**En outre, l'assurance pour chacun du droit d'être reconnu dans sa culture - dont la valeur serait institutionnellement affirmée - ne peut que favoriser la rencontre avec l'autre et permettre la construction d'une société fondamentalement ouverte.**

Dans cette visée, cette instance constituerait un outil pour les acteurs culturels et pour la population. Elle pourrait prendre la forme d'**un Institut du monde réunionnais** qui s'attacherait, notamment à travers la langue, à des missions de valorisation et de transmission de la culture populaire réunionnaise, de soutien à la création, de recherche, de ressource et de dialogue interculturel.

Cette instance se doterait d'un comité scientifique et culturel composé de chercheurs en sciences sociales, d'auteurs et de praticiens, tant médiateurs qu'artistes, qui, dans une mise en commun des connaissances, apporteraient leur expertise pour favoriser la prise en compte systématique de la dimension culturelle dans les politiques publiques. Le mode de gouvernance et le statut restent à définir.

Il est entendu que le CCEE s'engage à assurer pleinement son rôle dans la réflexion et la mise en œuvre d'un tel outil indispensable à toute société soucieuse de l'épanouissement humain.

En outre, il faut souligner que ce projet répond aux exigences de la collectivité en matière d'investissement humain, d'emplois, d'équipements, d'efficience et de cohésion sociale.

On peut aussi noter que la prise de conscience récente que de nombreux secteurs d'activités, essentiels pour le fonctionnement de notre société, souffrent d'un déficit de considération. Ce constat doit aujourd'hui questionner la collectivité et l'amener à prendre des décisions structurelles.

Nous proposons qu'une vraie attention soit portée sur l'ensemble des pratiques, des codes, des formes de transmission de notre culture populaire et de conduire une réflexion sur la reconnaissance et la valorisation de l'identité culturelle et de l'interculturalité.

**Pour conclure, la commission demande instamment à la collectivité, de s'engager à l'avenir à augmenter et à sanctuariser le budget de la culture, de telle sorte qu'il soit en adéquation avec ses grandes ambitions.**

# COMMISSION

## Égalité des chances

Enseignement de la maternelle à l'université,  
formation continue, formation professionnelle et  
apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme,  
insertion sociale et professionnelle, recherche,  
innovation, égalité entre les femmes et les hommes  
au sein de la Collectivité régionale

À l'examen du rapport sectoriel sur le projet de budget primitif 2022, la commission note que la collectivité a adopté une présentation volontairement synthétique. Si celle-ci est cohérente avec le rapport sur les orientations budgétaires, le caractère concis du présent document illustré de données budgétaires globales (grandes masses) et l'absence d'indicateurs - qui auraient toute leur place dans un BP - ne permettent pas cependant d'apprécier avec justesse l'effort régional sur les actions mentionnées. Quant aux données chiffrées du tableau synthétique des dépenses réelles figurant dans le rapport DAF, si elles apportent des indications complémentaires, il est toutefois difficile de les recouper avec celles du rapport sectoriel en l'absence de toute correspondance (hors grandes masses). Aussi pour plus de clarté et de lisibilité, il serait souhaitable de fournir à l'avenir des budgets détaillés et d'afficher des indicateurs de suivi.

## UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

L'intervention de la collectivité en matière de politique éducative se chiffre en grande masse pour ce premier budget de la mandature à 58 393 237 € en capacité d'engagement (AE/AP) et à 71 191 225 € en crédits de paiement (CP). Par rapport au BP 2021, la commission note que **si les crédits de paiement restent stables et affichent une progression minimale(0,5%), les autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP) enregistrent une baisse significative de 18%.**

La proposition du budget primitif pour 2022 pour ce volet éducatif, à la lecture du tableau de synthèse financière, est ainsi la suivante :

- en fonctionnement, 17 365 237 € en AE et 20 600 492 € en CP ;
- en investissement, 41 028 000 € en AP et 50 590 733 € en CP.

La commission en prend acte.

Elle ne s'explique pas cependant l'absence de concordance entre le total des AE (17 365 237 €) du tableau de synthèse financière et celui figurant dans le tableau de répartition en grandes masses (17 635 247 €). Elle aurait souhaité savoir à quoi rattacher la différence de 270 000 €.

L'examen des différentes interventions appelle les observations complémentaires suivantes :

### I - Favoriser la réussite en créant un environnement propice au travail et à la réussite

En matière **de réhabilitation des lycées**, la commission note **la relance du programme d'intervention auprès des établissements existants** qui a pour effet d'améliorer les conditions d'accueil et de travail tant des élèves que de l'ensemble de la communauté éducative. Cela se traduit par l'ouverture de nouvelles autorisations de programme (AP) à hauteur de 12 063 000 € et l'inscription de crédits de paiement (CP) à hauteur de 16 639 000€. Pour autant, la commission aurait souhaité savoir si ce budget intègre la rénovation énergétique et thermique des lycées. Le rapport ne le précise pas et le recouplement avec le tableau synthétique des dépenses réelles ne permet d'aboutir aux mêmes totaux, s'agissant des CP.

En matière **de construction neuve**, **la volonté de la collectivité de lancer un programme ambitieux de 4 nouveaux lycées est confirmée**. Celui-ci se traduira budgétairement par l'ouverture d'une nouvelle AP de 4,6 M€ et l'inscription de CP à hauteur de 1,4 M€.

Afin d'apprécier l'investissement que représentera ce programme de construction pour la Région, il serait intéressant de préciser dans les prochains documents budgétaires le coût global et par lycée des constructions envisagées. La commission souhaiterait également avoir davantage de précisions en termes de délais de réalisation. L'indication d'un calendrier de mise en œuvre serait judicieuse. Pour l'instant, elle note que l'ouverture du lycée de la Mer est prévue pour 2027.

Conformément à ses obligations légales, **la collectivité continuera également d'accompagner financièrement les lycées**. En fonctionnement, les dépenses sont portées à 11 807 281 € en AE et à 16 007 165 en CP ; en investissement, elles s'élèvent à 9 870 000 € en AP et à 9 957 800 € en CP si l'on se réfère au tableau inséré en début de section. Aussi, elle se demande à quoi se rapporte la dépense de 25,2 M€ indiquée au titre des dotations globales de fonctionnement et d'équipement des lycées.

Dans les orientations budgétaires, l'élaboration d'un plan de formation pluriannuel pour les adjoints techniques territoriaux ayant été annoncée, la commission aurait souhaité retrouver le budget dédié à sa mise en œuvre.

## II - Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires

L'absence de données budgétaires détaillées et le caractère très succinct de cette section pourtant importante puisqu'elle traitait, si l'on se réfère au ROB, notamment de l'orientation, de la diversification de l'offre de formation, du décrochage scolaire et de l'accompagnement à la réussite éducative des jeunes ne permettent pas d'appréhender les moyens alloués à la mise en œuvre de ces actions. La commission note d'ailleurs que cet axe se décline désormais en deux interventions : **l'accompagnement des jeunes dans leur démarche d'orientation et l'accompagnement à la réussite éducative** qui seront financés à hauteur de 350 000 € en AE et de 332 386 € en CP (si on se réfère au tableau introductif du chapitre). **Des précisions sur la ventilation du budget auraient été bienvenues.**

S'agissant de l'intervention de la collectivité en matière d'orientation, la commission note que celle-ci se traduira principalement par l'offre de ressources documentaires papier et audiovisuel ainsi que la création d'outils numériques. S'ils ont tout leur intérêt, **la commission rappelle tout l'enjeu de proposer un accompagnement de qualité via les professionnels de l'orientation.**

## III - Favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales pour une vraie cohésion sociale

La commission retient particulièrement l'expérimentation du nouveau dispositif de **cartable numérique** en faveur des lycéens qui concernera en 2022 les lycéens de seconde et la concertation entamée avec les associations de parents d'élèves pour mettre en œuvre **la gratuité des manuels scolaires**. Elle se félicite que les préconisations du CCEE concernant notamment l'importance d'un partenariat renforcé avec l'Académie pour optimiser les usages et les ressources pédagogiques des outils numériques aient été entendues. Elle souligne également l'importance de réaliser un bilan à mi-parcours avant l'extension du dispositif à tous les lycéens afin d'en tirer tous les enseignements des premières expérimentations. À cet effet, **elle invite la collectivité à définir dès à présent avec l'ensemble des partenaires concernés les indicateurs qualitatifs et quantitatifs nécessaires à cette évaluation.**



La commission relève également la poursuite de **l'attribution d'un ordinateur portable** aux primo lycéens indispensable dans le cadre de la mise en place du cartable numérique et de l'accompagnement financier en faveur des familles les plus modestes pour la **souscription d'une connexion internet**. Cet accompagnement en faveur des élèves et des familles, s'il est encouragé, reste pour autant difficilement quantifiable.

Si la volonté de proposer **un repas à 1 €** en faveur des familles les plus modestes est confirmée, sa mise en œuvre n'interviendra que de façon très progressive, la collectivité devant tout d'abord procéder à une **harmonisation des tarifs** à la rentrée scolaire de 2023. Dans ce laps de temps, la commission invite la collectivité à interroger les familles sur leurs attentes en matière de restauration scolaire pour savoir ce qui rendrait les lycéens plus captifs. Sur le plan budgétaire, la commission constate avec satisfaction que globalement **les moyens alloués à la restauration scolaire sont en augmentation** si l'on compare avec les chiffres du BP 2021 (rapport sectoriel).

Restauration scolaire	2021		2022		Évol° AE/AP	Évol° CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	746 000	738 820	812 966	816 380	+8,9 %	0,42 %
Investissement	300 000	272 000	300 000	356 912	0	31,2 %

## INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

En premier lieu, la commission s'étonne d'une discordance des données chiffrées relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche entre le tableau synthétique des dépenses réelles et les tableaux détaillés par chapitres, notamment pour l'accompagnement des étudiants dans leur parcours de réussite et l'accompagnement des opérateurs de l'enseignement supérieur (P. 46/892).

En second lieu, elle note que **si les crédits de paiement sont en hausse de 12% par rapport à l'année passée**, hausse qui traduit « la volonté de la collectivité de s'inscrire dans une nouvelle dynamique dans ce secteur » pour reprendre les termes du rapport, **la baisse des autorisations d'engagement pour le fonctionnement n'est pas évoquée alors qu'elle est notable** (-12,6%).

Dans le détail des actions déclinées dans le budget primitif, la commission relève avec satisfaction l'annonce faite dans les orientations budgétaires d'un **pilotage stratégique** renouvelé à l'occasion de la révision du SEFORRE, la somme de 80 000 € provisionnée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage paraissant cependant réduite aux regards de l'ampleur des travaux à mener.

Au chapitre du **développement et du renforcement de l'enseignement supérieur**, nonobstant les remarques liminaires sur les données chiffrées, la commission souhaite souligner que **si l'accompagnement étudiant est nettement renforcé en termes de CP en 2022 (+26,9%), les AE qui lui sont consacrées sont en forte baisse par rapport à l'année passée (-18,1%) alors même que les flux d'étudiants sont en constante augmentation** au sortir d'une crise COVID aux multiples conséquences parmi lesquelles un nombre croissant de nouveaux bacheliers qui souhaitent rester sur leur île pour poursuivre leur formation supérieure et davantage de retours d'étudiants réunionnais qui souhaitent revenir.

Par ailleurs, la commission regrette que l'intervention régionale relative à **l'accompagnement des étudiants dans leur parcours de réussite** soit déclinée en grands axes lesquels demeurent assez généraux en termes de contenus. Cette remarque vaut également pour l'accompagnement des opérateurs de l'enseignement supérieur puisque le rapport précise qu'en 2022, l'intervention de la Région se concrétisera par « *la contribution régionale aux projets d'investissements identifiés par les opérateurs de l'espace de l'enseignement supérieur de La Réunion, qui s'inscrivent dans les priorités stratégiques de la mandature* », projets d'investissement et priorités stratégiques pour lesquels la commission aurait souhaité davantage de précisions.

S'agissant enfin du **soutien à la recherche**, la même discordance relative aux données chiffrées entre le tableau synthétique et le tableau détaillé (P 47/892) rend impossible toute analyse circonstanciée. La lecture des grandes orientations permet néanmoins de souligner « en creux » **l'absence problématique du grand champ des sciences de l'homme et de la société**. Si le soutien aux programmes de recherche sur les énergies renouvelables, le volcan ou l'érosion côtière participent en effet de la résilience du territoire, celle-ci est d'abord celle de ses habitants et d'une société plurielle qui font trop rarement l'objet de programmes de recherche.

## DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

À l'examen du tableau de synthèse financière, la commission relève avec satisfaction que **le budget global** dédié au développement des compétences des Réunionnais augmente de **9,2% en capacité d'engagement (AE/AP) et de 12,8 % en crédits de paiement** par rapport au BP 2021. Au regard du contexte difficile dans lequel s'inscrit ce premier budget de la mandature, **cet effort financier est à souligner** d'autant que les enjeux en termes de formation pour notre territoire sont importants. Les moyens consacrés à la formation professionnelle désormais déclinée en 4 axes d'intervention se traduiront par un budget de 81 972 489 € en AE/AP et de 97 477 200 € en CP.

Dans le détail et conformément aux orientations budgétaires, elle note que des moyens seront alloués à la mise en œuvre des principales actions. Parmi celles-ci, le renforcement des formations en faveur des demandeurs d'emploi, des jeunes en situation de décrochage scolaire et des publics les plus fragiles rendu possible grâce à la relance du PACTE (Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences) dont la convention financière a pu être renégociée avec l'État, la définition d'une nouvelle stratégie de la formation professionnelle

prévue dans le cadre de l'actualisation du CPRDFOP et du SFR2S, le renforcement du SPRO et enfin, la rénovation de l'offre de formation de la SPL APPAR ont retenu son attention. Mais ici aussi, **la commission regrette l'absence de budgets détaillés, ce qui rend difficile toute appréciation budgétaire des actions envisagées.**

À titre d'exemple, elle aurait souhaité savoir comment se répartit le budget consacré à l'axe d'intervention « *Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi* » (42,3 M€ en AE, 37,7 M€ en CP en fonctionnement et 768 K€ en AP et 836 K€ en CP en investissement) entre les différents types d'actions de formation citées, la mise en place de la nouvelle ingénierie de l'offre de formation, l'accompagnement des structures de formation, le nouveau dispositif de Chèque formation réussite, etc.

S'agissant du **PACTE** dont elle se félicite qu'il soit relancé et prolongé, **la commission insiste une nouvelle fois sur l'importance du déploiement du SIEG de la formation professionnelle** qui n'est pas ici évoquée. Pour une vraie mise en œuvre des parcours de formation (dont la notion n'est guère utilisée si ce n'est dans le titre), il lui paraît indispensable de s'appuyer sur un tel dispositif au regard des nombreux avantages qu'il offre:

- une opportunité de changement des pratiques,
- une meilleure connaissance des opérateurs par les services de la Région (plus difficile dans le cadre des marchés publics),
- un développement du professionnalisme comptable, financier et économique des opérateurs, qui va de pair avec un accroissement du dialogue de gestion entre la Région et les organismes de formation,
- une plus grande mutabilité de l'offre qui permettrait la modification des actions, des publics ou des lieux en cours de dispositif,
- une compensation au coût réel des actions de formation qui ne pénalisera pas les opérateurs sur la base d'un prix de marché artificiellement construit.

Par ailleurs, la commission note que la collectivité poursuivra son **accompagnement en faveur des apprenants de la formation professionnelle**. S'agissant de la rémunération des stagiaires, la commission constate toutefois une baisse du budget de 35 % en AE et de 3,2 % en CP par rapport au BP 2021. Cette baisse se justifie-t-elle par une diminution du nombre d'apprenants ? Des précisions auraient été bienvenues.

En revanche, **l'effort financier en faveur des étudiants** (bourses et aides individuelles) est maintenu grâce à la mobilisation du FSE. Le budget augmente de 22,9 % en AE (4 290 000 €) et de 22,4 % en CP (4 065 000 €). Cette hausse est saluée.

## MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ

L'expérience de la mobilité étant reconnue par tous comme un enrichissement pour le jeune, la commission se félicite du choix de la collectivité de conduire **une politique volontariste en matière de mobilité éducative et professionnelle en faveur de la jeunesse réunionnaise**. Celle-ci se traduit budgétairement comme suit : 12 864 425 € en AE (-6,7%) et 16 310 000 € en CP (18,3%).

L'examen dans le détail montre que l'effort régional en 2022 portera prioritairement sur les dispositifs « *Bourses de la réussite* » et les voyages pédagogiques, ces mesures bénéficiant de moyens fortement en hausse.

Ainsi, pour 2022, les propositions budgétaires sont les suivantes :

- Bourse de la réussite : 4 781 190 € en AE (155%) et 5 250 000 € en CP (180%) ;
- Voyages pédagogiques : 112 637 € en AE (188%) et 130 000 € en CP (232%).

Le CCEE défendant l'idée d'une mobilité pour tous les publics, la commission invite la collectivité et ses partenaires dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire à **promouvoir un programme de mobilité spécifique pour des jeunes en difficulté.**

Par ailleurs, la commission salue la mise en place d'un nouveau dispositif de ressourcement annuel en faveur des étudiants réunionnais. La commission note que celle-ci sera mise en place progressivement et bénéficiera tout d'abord aux étudiants aidés par la Région.

Enfin, pour servir cette politique volontariste, la commission attire l'attention de la Région sur l'intérêt de **mobiliser, outre le financement des fonds des programmes REACT-UE et FSE+, ceux du programme INTERREG VI OI pour le développement de la mobilité universitaire.**

## POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

Dans son projet de mandature, la collectivité s'est fixé comme priorité **la lutte contre l'illettrisme et l'accès aux savoirs de base.** Pour ce premier exercice budgétaire, la commission note que les dépenses consacrés à la mise en œuvre du Plan de lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme s'élèvent à 4 473 424 € en AE (+185%) et 989 452 € en CP (16%). **Si cet effort financier global peut être salué, la commission regrette que le rapport ne précise pas la ventilation de ce budget sur les diverses actions envisagées** : connaissance des publics, professionnalisation des acteurs, création d'un centre de ressources, expérimentation d'un nouveau dispositif de proximité, formations CléA. Quels moyens sont dédiés à leur mise en œuvre ? Comment se répercute cette hausse ? En l'absence de précisions, toute analyse pertinente est rendue difficile.

# **COMMISSION**

## **Cohésion sociale**

Éducation populaire, sport, socio-éducatif, animation,  
relations internationales et coopération régionale

L'examen par la commission « Cohésion sociale » du projet de budget primitif de la Collectivité pour l'exercice 2022, appelle les remarques suivantes.

Sur un plan global, la commission relève qu'en observant la répartition des dépenses de la collectivité selon les trois axes<sup>4</sup> qu'elle a définis, celui consacré au « **développement humain et solidaire** » représente 29 % des dépenses prévues, soit près d'un tiers du total. Cela constitue une hausse de 3,5 % par rapport à l'enveloppe budgétaire inscrite pour ce champ dans le budget primitif 2021. Cet effort tend à s'inscrire en cohérence avec la volonté régionale d'opérer les transitions indispensables vers une société juste, solidaire, durable et ouverte.

La commission souligne cette démarche d'autant qu'à ses yeux, si l'on souhaite accroître la résilience de nos sociétés, il est nécessaire de placer l'Humain au centre des politiques publiques ou du moins, d'y consacrer une grande part de l'action publique.

## AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

### I - Une politique éducative ambitieuse

Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires

La commission avait noté dans le cadre des orientations budgétaires de la Région pour 2022, la volonté de la collectivité de lutter contre le décrochage scolaire en développant le soutien scolaire au travers de l'éducation populaire. Il était précisé que « le soutien à l'éducation populaire s'inscrira également dans cet objectif de réduction des inégalités pour permettre à tous un égal accès au savoir, à l'éducation et à l'émancipation ».

La commission n'a toutefois pu identifier à travers ce rapport sectoriel, d'enveloppe budgétaire spécifique dédiée à cette démarche. Cette dernière aurait notamment permis d'apprécier la hauteur des moyens mobilisés sur cet objectif.

### II - Pour une excellence sportive

Les données budgétaires synthétisées du secteur sportif pour 2022, rapportées à celles du budget primitif de l'exercice précédent (2021), sont reportées dans le tableau ci-après :

SPORT	2021	2022	Évol° 22/21
<b>INVESTISSEMENT*</b>			
AP	12 441 970	2 847 000	- 77,1%
CP	8 641 970	8 150 560	- 5,7%
<b>FONCTIONNEMENT*</b>			
AE	2 300 000	2 880 000	+ 25,2%
CP	2 600 000	2 880 000	+10,8%

\* Unité : euros

4 | Axe 1 : « le développement humain et solidaire », Axe 2 : « le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation » ; Axe 3 : « le développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale ».

L'analyse comparative de ces éléments chiffrés fait apparaître **sur le plan du fonctionnement, une hausse de plus de 25 % des autorisations d'engagement (AE) et de près de 11 % des crédits de paiement (CP)**, illustrant ainsi le fait que la mise en œuvre de la politique sportive régionale représente une **orientation prioritaire de la collectivité**.

La commission note que **ces moyens en hausse** visent notamment à **favoriser la participation de la délégation réunionnaise aux Jeux des Îles de l'Océan Indien (JIOI) 2023 à Madagascar et aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris en 2024**.

**Sur le plan de l'investissement, les autorisations de programme (AP) ainsi que les crédits de paiement associés enregistrent respectivement une baisse de plus de 77 % et près de 6 %**. La baisse significative des autorisations de programme semble traduire la **volonté de la collectivité de mobiliser en priorité les fonds européens (REACT-UE sur 2022-23) pour la réalisation des équipements sportifs**.

Au delà des modalités de financement qui seront choisies par la collectivité, la commission réitère, au regard des besoins sur le plan local, la **nécessité de poursuivre la politique d'équipement sportifs de proximité, en lien avec les communes**, ce qui s'inscrirait d'ailleurs **en cohérence avec les objectifs exprimés dans le rapport de mandature 2021-2028**.

L'ensemble de ces données se traduit par une **capacité d'engagement (CE = AE+AP) pour le secteur du sport en baisse de 61,2%** par rapport à l'exercice précédent et **un total des crédits de paiement quasi identiques ( 11,03 M en 2022 contre 11,2 M en 2021 soit une variation de - 1,9%)**.

## 2 - 1 - Les travaux de construction, de rénovation et de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage

### 2 - 1 - 1 Les travaux sur les bâtiments des CREPS de La Réunion

Suite à ses observations formulées dans le cadre de l'examen des orientations budgétaires 2022 sur l'importance de ces travaux, la commission relève avec satisfaction que **le programme de réhabilitation-extension des sites du CREPS de la Plaine des cafres et de Saint-Denis se poursuivra**.

**Concernant le site de la Plaine des cafres** dont le coût des travaux est estimé à **31 M€**, la commission note que le déroulement du **concours de maîtrise d'œuvre** devrait se tenir au **second semestre 2022** et que **cette opération sera proposée au financement du PO FEDER 2021-2027** (dans le cadre des mesures liées aux réhabilitations et extensions des centres de formation).

Pour le site de Saint-Denis, dont le coût des travaux est estimé à **24 M€**, la commission note que le programme a été validé et que le concours de maîtrise d'œuvre sera lancé en 2022.

## 2 - 1 - 2 La convention tripartite Etat-CREPS-Région pour le développement de l'excellence sportive régionale

La commission estime sur ce point **qu'il faudrait disposer de plus de visibilité sur les investissements à venir en matière de haut niveau.**

Concernant le **CREPS**, la commission souhaite **sensibiliser la collectivité**, qui en assure dorénavant la gestion, sur **la question de l'accès à ces équipements sportifs**. Considérant le caractère régional du financement des infrastructures, la commission estime que **l'usage de ces équipements ne doit pas être restreint à une élite** mais également **accessible aux licenciés sportifs** réunionnais, ne serait-ce que **sur le plan de l'optimisation des investissements effectués.**

A ce sujet, la commission en profite pour rappeler son positionnement vis-à-vis de **l'Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSOI)** qui doit être considéré comme une priorité et un outil au service des sportifs réunionnais, en relais des pôles du CREPS, ou des sections sportives, pour **une véritable politique de haut-niveau**. Aussi, **la commission s'étonne de ne trouver aucune déclinaison budgétaire pour ce projet d'IRSOI**, bien que **les services régionaux aient confirmé la poursuite de ce dernier** lors de l'examen des orientations budgétaires.

## 2 - 2 Les activités sportives des lycéens

### Équipements sportifs utilisés par les lycées

Il est indiqué au titre de ce secteur, qu'un **effort particulier sera réalisé en faveur des communes** par des **aides à l'équipement des petites structures sportives** ouvertes et accessibles à tous les usagers. Aussi, **dans le cadre du plan « 5 000 équipements de proximité » de l'État**, la commission s'interroge sur la possibilité que ces aides régionales puissent être mobilisées en tant que cofinancements.

## 2 - 3 Aides au mouvement sportif

Subvention dans les domaines sportifs	2021	2022	Evol° 22/21
AE	1 740 000	2 270 000	30,5 %
CP	2 010 000	2 270 000	12,9 %

\* Unité : euros

La commission relève une **hausse de plus de 30 % des autorisations d'engagement en matière de subvention dans les domaines sportifs** qui incluent notamment **l'aide aux ligues et comités**. **Les crédits de paiement** associés sont pour leur part **également en augmentation de près de 13 %**. La commission salue cet effort dans la mesure où **ce soutien en matière de fonctionnement**, du moins en ce qui concerne les autorisations d'engagement, **atteint un niveau qui n'a pas été observé sur les 5 derniers exercices.**



À travers cet effort, **la commission souhaite également qu'il soit précisée par la collectivité sa contribution avec l'État et le Conseil départemental, à la prise en charge du coût supplémentaire généré par l'introduction de la nécessaire parité ainsi que l'augmentation du nombre de disciplines sportives qui seront présentes aux JIOI de Madagascar en 2023.**

La commission **attire également l'attention** de la collectivité sur le fait que **cette enveloppe destinée à financer la participation à ces événements (JIOI, JOP) doit également intégrer la prise en charge des coûts liés à la préparation des athlètes et des équipes.**

La commission note que les **autorisations de programme en matière de subvention d'équipement** dans le domaine du sport sont **maintenues à un niveau comparable** à celui de l'exercice précédent (AP de 450 000 € en 2022 contre 452 067 € en 2021). Elle souligne cette démarche considérant **l'intérêt de ce type de dispositif** qui permet notamment aux ligues et comités, **d'acquérir le matériel et l'équipement de base nécessaires au développement de la pratique sportive.**

Au titre des aides au mouvement sportif, la commission relève que **la collectivité confirme dans ce projet de budget primitif, sa volonté de proposer une action forte en direction de l'emploi**, des jeunes notamment, dans le secteur de la pratique sportive. Les modalités proposées seraient les suivantes :

- **financement d'un intervenant sur la base d'un temps plein pour le développement du perfectionnement sportif pour l'accès vers le haut niveau.** Ce dispositif s'appliquerait aux ligues et comités inscrits notamment en **Projet de performance fédérale (PPF)**.
- **financement d'un intervenant sur la base d'un mi-temps** pour la structuration administrative, et l'initiation à la pratique sportive. Ce dispositif s'adresserait pour sa part aux ligues hors PPF.

**Si la commission salue cette démarche**, notamment dans un contexte où le mouvement sportif a été particulièrement fragilisé par les conséquences de la crise sanitaire et où la préservation de l'emploi associatif s'avère de plus en plus complexe, **elle souhaite néanmoins formuler les observations suivantes :**

- **les structures des ligues inscrites au PPF sont essentiellement les pôles régionaux.** Or, ces structures concernent les sportifs inscrits sur les listes ministérielles qui constituent en grande partie **le public du CREPS.** Ils sont **encadrés par des personnels techniques et pédagogiques qui sont des agents de l'État**, affectés au CREPS.
- dès lors, avec ce nouveau dispositif de la Région, **la commission s'interroge sur l'introduction d'un personnel ayant un statut de salarié (convention collective nationale du sport), employé par le mouvement sportif et réalisant les mêmes missions que les agents de l'État.**

- par ailleurs, **l'attribution d'un personnel à mi-temps, aux ligues qui n'ont pas de pôles régionaux ( et hors PPF)**, alors que ces dernières sont pourtant celles qui sont les moins bien structurées, interpelle sur le véritable impact de ce dispositif.
- enfin, **l'absence de précisions sur les modalités de mise en œuvre du dispositif** (montant du financement qui sera proposé, articulation avec les emplois ANS...), soulève un certain nombre de questions qui **ne permet pas à la commission de se positionner précisément sur cette initiative.**

## 2 - 4 Aides à l'accompagnement de la vie associative de proximité

La commission note dans ce domaine une **baisse drastique des autorisations d'engagement** qui s'élèvent à **10 000 € pour ce projet de budget primitif 2022 contre 101 000 € en 2021.**

Pour rappel, **ce dispositif vise à aider les associations locales porteuses d'actions de proximité** sur des thématiques diverses, **au profit des habitants des quartiers de La Réunion en situation de précarité** (identifiés comme « pauvres » au sens de l'INSEE), afin de favoriser le **lien social**, valoriser **l'engagement** et aider les structures désireuses de **créer un impact positif sur le territoire.**

**Au regard des besoins en la matière sur le territoire, la commission aurait souhaité plus de précision sur la réduction de cette enveloppe** qui à priori, semblerait liée à une sous utilisation du dispositif.

Pour la commission, **cette sous-utilisation ne doit pas être interprétée** nécessairement comme un **manque d'intérêt du dispositif** mais inciter plutôt la collectivité à **s'assurer que la communication en direction des bénéficiaires potentiels est optimale.**

## III - POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

### 3 - 1 Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

La commission relève que pour 2022, **la collectivité régionale entérine à travers ce projet de budget, sa volonté** exprimée lors de ses orientations budgétaires, de poursuivre son engagement en matière d'aide alimentaire, en **soutenant au niveau de l'investissement, les deux têtes de réseau** que sont la **Banque alimentaire des Mascareignes** et la **Croix rouge française**, dans leur rôle de coordonnateurs en matière de collecte et de distribution des denrées alimentaires.

Il en résulte que **la quarantaine de structures habilitées à recevoir des fonds publics au titre de l'aide alimentaire** (associations, épiceries sociales et solidaires...), **ne sera pas accompagnée par la collectivité en 2022.**

**Dans son avis sur les orientations budgétaires 2022, la commission avait estimé ce changement de stratégie un peu brutal**, notamment dans cette période de crise sanitaire où le maintien de l'aide alimentaire constitue une priorité pour les personnes les plus précaires. Sans déconsidérer le rôle et l'efficacité des têtes de réseau, **la commission juge essentiels l'action et l'impact des acteurs de terrain** telles que les associations, qui parviennent souvent à tisser des **liens privilégiés avec ce type de public.**

Dans un domaine aussi sensible sur le plan humain et alors que la crise sanitaire perdure, la commission aurait souhaité plus de précisions et de transparence sur les raisons de ce choix. A ses yeux, il aurait été plus équitable de répartir ce soutien entre les différents types d'acteurs.

Dans tous les cas, la commission, souhaite que **la notion de « tête de réseau »** telle qu'elle est entendue par la Région soit **en cohérence avec celle évoquée dans la « charte des engagements réciproques »**.

La commission réitère également son souhait qu'**un accompagnement soit mis en place suffisamment tôt, pour orienter ces associations qui ne seront plus soutenues**, vers les partenaires adéquats afin que leur activité ne soit pas interrompue et surtout, que **leurs publics en situation de précarité n'aient pas à en souffrir**.

## IV - PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

- Dynamiser les échanges culturels, éducatifs et sportifs dans l'océan Indien

Il est indiqué que **le renforcement de la coopération à travers des échanges entre acteurs de la société civile constitue une nouveauté du programme Interreg VI océan Indien**. A ce titre, **les actions de coopération sportives, éducatives (cf p. 83) et artistiques peuvent être soutenues** au titre de l'objectif spécifique Interreg (ISO 1) d'une meilleure gouvernance de coopération dans la zone.

Dans ce cadre, **la collectivité exprime son souhait de mettre en oeuvre des actions de coopération éducative pour l'année scolaire 2022-2023 ainsi que de porter des projets à petite échelle dans le domaine artistique ainsi que dans le domaine sportif**, notamment en vue de la préparation des JIOI 2023.

**La commission ne peut que souscrire à cette démarche** dans la mesure où dans ses avis sur les orientations de la collectivité en matière de coopération régionale, **elle a toujours défendu l'idée que « la coopération entre les acteurs de la société civile des îles du Sud-ouest de l'océan Indien constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale et que la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une approche de la dimension culturelle<sup>5</sup> »**.

De même, **dans ses préconisations** à l'attention de la collectivité elle avait **appelé afin de favoriser le développement de véritables relations bilatérales, multilatérales** sur le plan culturel, éducatif et au niveau associatif/non gouvernemental, en complément de la coopération institutionnelle actuellement en place, **à une démocratisation de la coopération régionale** pour la rendre accessible à un plus grand nombre d'acteurs de la zone, en proposant par exemple **de nouvelles « portes d'entrée » auprès du dispositif INTERREG OI**. Ceci notamment à travers le soutien dans une proportion plus significative, à des projets associatifs s'inscrivant dans les champs de la connaissance et de la découverte mutuelle des peuples de cette partie de l'océan Indien, de même que la possibilité de financement de « micro-projets », probablement plus en phase avec les capacités et attentes des associations et ONGs (Organisations non gouvernementales) de la zone.

**La commission attire toutefois la vigilance de la collectivité sur les contraintes potentielles liées au recours aux fonds européens et qui peuvent s'avérer problématiques voire dissuasives pour les structures associatives.** En effet, ces dernières ne disposent pas dans leur grande majorité de l'ingénierie technique, administrative et financière requise pour le montage des dossiers, de même que la trésorerie nécessaire pour la mise en œuvre du projet. Aussi, la commission **encourage la collectivité à soutenir la mise en place d'une structure dédiée, type Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), destinée à apporter aux associations cette ingénierie de même qu'un dispositif de fonds d'amorçage ou d'avance de trésorerie.**

# **COMMISSION** **Cadre de vie et** **développement** **territorial durable**

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

Ce premier budget prévisionnel de la mandature est un budget tardif qui s'inscrit dans un contexte financier difficile pour la collectivité. La commission, au regard de ses champs de compétences, estime de façon globale qu'il correspond aux orientations budgétaires et qu'il constitue un budget de transition permettant à l'exécutif régional de poser les bases de son projet de mandature. Toutefois, elle relève la difficulté à appréhender avec précisions les financements car de nombreuses opérations font appel à des crédits européens pour lesquels les budgets ne sont pas précisés. En effet, l'élaboration de ce budget primitif coïncide avec la nouvelle programmation des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2021-2027. Par ailleurs et toujours de façon globale, la commission regrette le manque de détails dans le financement des opérations.

Même si la collectivité se félicite d'avoir réussi à baisser son ratio de taux d'endettement de 12 % à 9 % ans, elle rappelle en introduction que deux dossiers majeurs, « pèsent sur son avenir » tant qu'ils n'auront pas été réglés : la Nouvelle Route du Littoral et Air Austral. La problématique de la finalisation de la NRL semble avoir trouvé sa solution avec le choix de la construction d'un deuxième viaduc. Ce choix qui avait été préconisé par le CCEE en octobre 2021 dans son avis sur le projet NRL, après plusieurs audiences d'experts.

La situation d'Air Austral quant à elle pose question. La commission observe que les contraintes budgétaires de la Région ne lui permettront pas de maintenir la compagnie aérienne régionale sans une aide extérieure, surtout dans un contexte de crise internationale. Aussi la commission fait part de son inquiétude et s'étonne de ne voir aucun bilan ou diagnostic de la situation d'Air Austral et de la SEMATRA dans ce rapport sectoriel, d'autant que la collectivité s'était engagée à un devoir de transparence. Ce manque d'éléments fait craindre un éventuel dépôt de bilan de la compagnie aérienne régionale et une telle menace constitue pour la commission un risque financier et social majeur.

Au-delà de ces considérations générales, l'examen de ce BP 2022 appelle aux remarques suivantes :

## AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

### 1. Un dispositif de continuité territoriale plus juste et soutenable

Comme elle l'avait déjà évoqué dans son avis sur les orientations budgétaires 2022, la commission approuve la reconfiguration du dispositif avec le retour de l'État au centre de la mesure<sup>6</sup>. Cette évolution se traduit financièrement par une baisse de -68 % en AE/AP<sup>7</sup>. Ces nouvelles modalités sont donc en cohérence avec ce qui avait été annoncé. Elle espère cependant que le partenariat avec LADOM<sup>8</sup> sera efficace et qu'il permettra d'instaurer une vraie continuité territoriale à l'image de ce qui existe en Corse.

En outre, elle s'inquiète de l'impact sociétal de ces nouvelles dispositions dans la mesure où les comportements de mobilité des Réunionnais ont évolué ces dernières années dans le sens d'une plus grande ouverture du territoire.

6 | Voir avis CCEE OB 2022 p. 29 : « Au travers de ses nombreux avis, la commission n'a eu de cesse de rappeler que le dispositif de continuité territoriale est une mesure coûteuse pour la collectivité qui relève de la responsabilité légale de l'État.

7 | AE : Acte d'engagement AP : Autorisation de Programme

8 | L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité

## AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

En cette période incertaine marquée par des crises multiples, la commission s'étonne de la baisse significative enregistrée sur les AE/AP (-31,8%) et sur les CP (- 24,9%) en matière d'aide économique, alors que la Région est chef de file en la matière. Selon la commission, cette diminution s'entend en premier lieu par la fin du dispositif de soutien économique, avec l'arrêt des aides allouées pendant la crise COVID et en deuxième lieu, par la volonté de favoriser le recours aux fonds de France Relance, dont la déclinaison territoriale est attendue avec la mise en place d'un comité de suivi territorialisé. Néanmoins, la fin des aides pose question car dans un contexte de crise internationale il semble très probable que le tissu économique des entreprises de La Réunion, en particulier sur des secteurs tels que le tourisme, l'évènementiel et la culture ; ait encore besoin de soutien dans les mois voire les années à venir.

### 1. Mieux soutenir les entreprises

La commission salue la volonté de créer un dispositif d'accompagnement sur mesure pour les entreprises, spécifiquement dans le cadre du Plan de Relance et du prochain PO FEDER 2021-2027. Le rapport fait état d'une aide en matière d'ingénierie financière et de subventions sur fonds propres et FEDER<sup>9</sup>. Cet accompagnement apparaît primordial pour la commission tant les montages de dossiers sont complexes. Elle espère que ces initiatives donneront les moyens aux porteurs de projet d'avoir une trésorerie car la mobilisation de fonds européens fonctionne sur remboursement. A ce titre et comme elle l'a déjà évoqué dans de nombreux avis, la commission pense que ce mécanisme peut mettre en péril les structures ne disposant pas de l'avance nécessaire et rappelle que les demandes de subventions de fonds européens nécessitent une ingénierie administrative avec des compétences techniques et des personnes spécialistes. Aussi à travers la création de ces dispositifs, elle note avec satisfaction que la collectivité a pris en considération toute la complexité de l'exercice. En effet, le recours systématique aux fonds européens n'est pas sans risque, notamment pour les petites structures, du fait d'une part du préfinancement et d'autre part, du manque de garantie à être complètement remboursé tant le montage administratif des dossiers reste complexe. Elle regrette cependant que la dotation qui sera allouée à ce programme ne soit pas clairement précisée dans le rapport.

### 2. La relance du tourisme

À la vue du contexte sanitaire et politique international, la commission salue la volonté de la collectivité de recentrer la relance du secteur sur les marchés prioritaires car de nombreuses incertitudes persistent quant à la reprise du tourisme à La Réunion. Le CCEE estime essentiel de noter ici que le conflit entre la Russie et l'Ukraine et par conséquent la hausse du prix du pétrole, aura un impact sur les tarifs du transport aérien. Cette répercussion risque de constituer un frein pour la relance du secteur.

Par ailleurs, elle souhaite attirer l'attention de l'exécutif régional sur les missions de l'IRT qui ne se limitent pas à la seule promotion de la destination Réunion. L'observatoire régional du tourisme, l'ingénierie auprès des collectivités territoriales, la plateforme de commercialisation, l'appui technique aux filières de sports de nature sont autant de compétences qui relèvent de l'IRT. Elle constate également le manque de précision dans la répartition des fonds notamment pour le volet « *Animation économique et touristique* ».

En outre, elle note le recours à une AMO<sup>10</sup> pour la mise en œuvre du volet opérationnel du SDATR<sup>11</sup>. Comme elle l'avait déjà souligné dans son avis sur les OB 2022, il y a urgence à doter ce schéma d'un plan d'action traduisant l'ambition de la collectivité sur ce secteur stratégique<sup>12</sup>.

### 3. Une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

Sur cette thématique et en lien avec la relance du tourisme, la commission rappelle que le CCEE travaille actuellement à la rédaction d'un rapport sur l'agritourisme. Aussi, elle souscrit pleinement à la volonté du Conseil régional de poursuivre l'accompagnement de projets de diversification agricole via les projets agro-touristiques dans les Hauts. Cependant elle propose à la Région de s'appuyer sur les outils déjà existants en la matière notamment les labels, qui au-delà de la diversification, permettront d'accompagner à la structuration de la filière avec la mise en réseau des acteurs. Ainsi des conventions pourraient être passées avec ces gestionnaires de labels.

### 4. Favoriser l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire

La commission fait le constat d'un budget renforcé dans ce domaine qui traduit clairement l'ambition politique à développer ce secteur. Elle approuve cette stratégie car elle estime qu'investir dans des structures de type coopératif permet d'accroître la résilience du tissu économique réunionnais en favorisant la réinsertion et en étant plus égalitaire. Elle espère que cette démarche entraînera une vraie dynamique sur le terrain permettant de développer la création de SCOP (Société coopérative et participative) ou de SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) par exemple.

## AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

### 1. Doter l'île d'infrastructures modernes

La commission remarque que les crédits alloués aux routes sont en forte hausse. Elle note que cette augmentation est liée à la baisse des prévisions de dépenses pour la Nouvelle Route du Littoral. Par ailleurs, comme pour d'autres secteurs, le développement d'infrastructures de mobilité modernes sera fortement marqué par les subventions du Plan de Relance et du PO FEDER 2014-2021.

10 | Assistance à maîtrise d'ouvrage

11 | Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion approuvé en 2018

12 | Voir avis CCEE OB 2022 p. 30/60



Le CCEE salue le choix affirmé de la collectivité concernant la poursuite du chantier de la nouvelle route du littoral qui s'inscrit en cohérence avec l'option préconisée par le Conseil à savoir le viaduc<sup>13</sup>.

Concernant le Réseau Régional de Transports Guidés (RRTG), la commission approuve le rapprochement entre collectivités (Région, CINOR et TCO) pour la réalisation des études.

## 2. Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements

L'augmentation significative des crédits dédiés à ce secteur (+ 120,8 % en AE/AP par rapport à 2021 et + 75,7 % en CP), traduit clairement la volonté de la collectivité d'impulser une nouvelle dynamique en la matière.

Le CCEE souscrit pleinement à la volonté de la région Réunion de développer une mobilité durable ambitieuse, nécessaire au regard des problèmes permanents de congestion du trafic sur notre territoire. Il relève toutefois que l'investissement de 2 M€ prévu pour la Voie Vélo Régionale (VVR) manque d'ambition.

Dans le cadre du développement de l'intermodalité, la commission ne peut que se réjouir de l'initiative de la Région consistant à entamer une réflexion avec les communes et les entreprises sur l'étalement des horaires d'entrée et de sortie. Le CCEE préconise depuis de nombreuses années de repenser les horaires de travail des administrations, des écoles et des commerces mais aussi d'amorcer un remodelage administratif avec une délocalisation des services des grandes administrations de l'île pour éviter un afflux trop important de voitures en un même lieu<sup>14</sup>.

Sur le réseau interurbain Car Jaune, la commission salue la volonté de la collectivité d'augmenter les fréquences notamment aux heures de pointe. Cette mesure aura une portée incitative pour les usagers. Par ailleurs, la commission tient à rappeler toute l'importance que revêt l'interconnexion du réseau de transport. Aussi elle souligne la nécessaire concertation entre les autorités organisatrices de transport afin de proposer une bonne synchronisation des horaires entre le réseau régional et intercommunal.

## 3. Maintenir un réseau routier national à haut niveau de service

A propos de l'accessibilité aux sites touristiques, la commission se félicite de la réhabilitation du parking de la route forestière des Makes, site hautement fréquenté. Cependant l'accès à ce parking qui se fait par la route forestière des Makes, nécessite également des travaux d'entretien régulier. Aussi la commission invite la collectivité à adopter une approche globale des accès routiers en collaboration avec le Département et l'Office national des forêts.

Par ailleurs, elle propose qu'un recensement des accès aux sites touristiques sensibles aux aléas climatiques soit effectué afin d'inciter les gestionnaires à réaliser des travaux de sécurisation et d'aménagement (mairies, intercommunalités, département).

---

13 | Voir avis CCEE sur le projet de la NRL octobre 2021.

14 | Voir avis CCEE OB 2020 et avis sur la révision du PDU de la CINOR 2020

## 4. Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement

De façon globale la baisse des crédits sur ce secteur inquiète d'autant que l'aménagement et la sauvegarde de notre biodiversité sont des sujets majeurs pour l'avenir de La Réunion (-45,8 % en AE/AP et - 19,5 % en CP). La commission souhaiterait savoir si cette diminution globale est due à l'arrêt du financement du Plan de Relance Régional (PRR).

Dans le même temps, la commission constate que des moyens ont été déployés pour conduire dans des conditions optimales la révision du SAR. Elle note qu'une nouvelle disposition propose de définir les modalités de concertation avec la population dans un esprit de coconstruction. Le CCEE encourage la démarche au regard de l'importance que va revêtir ce document de programmation et de son implication sur la sécurisation du fonctionnement du territoire.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
<b>Révision du SAR</b>	<b>360 000</b>	<b>285 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>270 000</b>

La commission prend acte de la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et des crédits qui lui sont alloués pour sa mise en place.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
<b>Création d'une Agence Régionale de la biodiversité</b>	<b>50 000</b>	<b>208 000</b>	<b>100 000</b>	<b>50 000</b>

La commission relève qu'un accompagnement des acteurs du territoire s'est fait sur 28 projets en lien avec le développement durable, dans le cadre du POE FEDER 2014-2020. Elle salue la démarche en remarquant toutefois que le dispositif nécessite un accompagnement technique sur le plan de l'ingénierie financière.

## 3. Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, une sécurisation et une amélioration du cadre de vie du citoyen

A propos des emplois-verts, la commission prend bonne note des crédits qui leurs seront alloués (8M€ en AE et 8M€ en AP). Elle suggère d'avoir recours à ce dispositif pour l'entretien et l'embellissement des sites et itinéraires touristiques, en établissant une cartographie des lieux qui nécessitent un entretien régulier.

# COMMISSION

## Média, audiovisuel et communication

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

Le parti pris souvent adopté par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de mise en perspective, sur plusieurs exercices, des orientations budgétaires, des budgets et de leur réalisation ne s'avère pas adéquat pour cet exercice. Le contexte de changement de gouvernance – et donc, de changement d'orientation stratégique pour la collectivité - nous conduit à considérer ce budget 2022 comme une année « 0 ». En termes de référence, cela complique l'exercice.

La commission « Média, audiovisuel, numérique » a donc pris l'option, en ce qui concerne ses champs de compétences, de mettre le budget 2022 en perspective des préconisations qu'elle a été amenée à faire lors de précédents avis, ce qui lui permet une certaine continuité dans la réflexion menée autour de ces thématiques.

Le présent avis concerne donc les thématiques médias, audiovisuel et communication telles que déclinées dans les axes stratégiques définis par la région au cœur de son action soient l'investissement humain, le développement économique et le développement durable.

## AXE 1 : DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

Sur la question d'un **déploiement des équipements numériques** au sein des établissements scolaires, et de l'hybridation de l'enseignement au niveau du matériel qui en résulte, la commission s'interroge sur le rapprochement qui aurait pu être opéré avec le rectorat en ce qui concerne la question de la formation du corps enseignant à l'usage de ce nouveau matériel. En d'autres termes, à la prochaine rentrée scolaire, date vraisemblable de mise en service de ces nouveaux équipements, les enseignants auront-ils eu le temps et la possibilité de se former à leur usage ? Cette question concerne également les agents de la Région affectés dans les lycées et la politique interne de formation de la collectivité.

La question de la qualité de connexion à l'internet doit aussi, selon notre commission, se poser. Si les nouveaux outils numériques nécessitent une connexion internet, les besoins en flux devront être anticipés pour assurer la qualité des connexions entre les ordinateurs des élèves et les nouveaux outils numériques.

Gratuité des manuels scolaires, **mise en place progressive du cartable numérique** et aide à la connexion internet aux familles font partie des orientations définies par la collectivité dans le cadre de ce budget.

La commission s'est toujours montrée favorable à la mise en place du cartable numérique, comme évoqué dans son dernier avis. Cependant, la commission invite la collectivité à se montrer vigilante aux points suivants.

La transition de l'enseignement des livres physiques au cartable numérique demandera une période d'adaptation et de transition. La commission invite la collectivité régionale à recenser les différents dispositifs mis en œuvre par l'État pour le recrutement de médiateurs numériques (À l'instar des conseillers numériques, dispositif, aujourd'hui, complètement pourvu). Ceux-ci pourraient intervenir dans les lycées, tant pour les élèves que pour les enseignants.

Même si notre île compte un taux de couverture de l'ordre de 95 % en termes de fourniture d'accès Internet, une attention est à porter pour que certains élèves ne se trouvent pas, par défaut de connexion, pénalisés du fait de l'impossibilité ou de très grandes difficultés à connecter leur cartable numérique. Il sera alors nécessaire, dans ce cas de figure, pour la collectivité, de penser une solution alternative.

Mais, plus que le risque de zone blanche, c'est la capacité financière de bénéficier d'un accès à internet – situation sur laquelle la Région a décidé de porter un soutien spécifique avec « *l'aide aux familles à la connexion internet* » - qui nécessite une attention soutenue pour que tous se trouvent égaux devant l'accès au savoir.

Sur le plan de l'excellence culturelle et plus particulièrement de l'accompagnement des acteurs et des filières culturelles, la commission soutient la proposition de **développement de plateformes numériques artistiques et culturelles**.

Elle réitère aussi sa proposition de mutualisation avec les dispositifs des acteurs déjà existants. En effet, de nombreuses institutions comme le Département, la Bibliothèque départementale, l'Université, des acteurs culturels, ont déjà lancé leurs plateformes.

Il serait plus logique que la collectivité s'inscrive dans une complémentarité avec l'ensemble des acteurs de cet écosystème, participant ainsi à une mise en commun et une harmonisation des questions de contenu, métiers, formation, médiation, archivage numérique, ...

## AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

Les nouveaux lieux que sont les tiers-lieux offrent des espaces complémentaires, facilitant la numérisation de la société, le développement des villes et la cohésion sociale. **L'accompagnement des tiers lieux** dans leur création et leur développement fait partie des orientations de la Région Réunion qui concernent directement le numérique et la commission se réjouit de l'étude sur les tiers lieux menée par la collectivité.

Le Conseil souhaite rappeler à ce titre, que l'État, par le biais d'appel à projets, porte des financements importants pour la mise en place de tiers-lieux. Un travail en co-construction serait donc plus que favorable au développement de ces structures.

Un questionnement préoccupe la commission quant au budget de 50 000 euros alloué à cet item. Cette somme correspond-elle uniquement à l'étude ou intègre-t-elle du cofinancement? La réponse à cette question permettra d'identifier l'importance dévolue par la collectivité à ces nouveaux espaces sociaux.

En matière de **soutien à la transition numérique des entreprises**, la commission note l'utilisation du Fond « React UE » pour la mise en place du chèque numérique. Sur le principe, l'intention d'accompagner la transition numérique de nos entreprises est louable.

Cependant, nous alertons sur le fait qu'à l'instar de l'ensemble des dispositifs européens, le bénéficiaire doit toujours avancer les fonds. Il doit donc bénéficier de fonds de roulement suffisants pour pouvoir mobiliser le dispositif européen.

Avec la succession des crises, les entreprises locales (composées à 90 % de TPE et TTPE) auront-elles les moyens de faire ses avances ? Selon la commission, pour une réelle efficacité de la mesure, la collectivité devra proposer un accompagnement important aux entreprises sollicitant ce fonds (en termes d'ingénierie de projet et financière, d'accompagnement pour le montage de dossier, de visibilité sur son avancement et de suivi...).

Dans le domaine de l'**inclusion numérique**, la commission observe, vu les sommes allouées pour le budget « pass numérique », que le nombre de bénéficiaires touchés n'augmentera pas de manière significative. Or, le nombre de personnes en situation d'illectronisme est aujourd'hui estimé à 220 000. La collectivité devra donc aussi activer d'autres leviers pour lutter contre ce phénomène.

Nous nous interrogeons aussi sur les moyens alloués par la collectivité pour accompagner l'augmentation de nouvelles structures de médiation numérique. La somme de 40 000 euros inscrites au budget est-elle dédiée à de nouvelles structures ou inclut-elle les structures déjà existantes ? Sur ce sujet, nous réitérons la préconisation formulée dans notre dernier avis : « *de se positionner comme le chef de file de la conférence territoriale de l'inclusion numérique avec la mise en place d'une politique incitative qui se déclinerait jusqu'au niveau des communes (déclinaison de l'Axe 5 du Pacte Numérique – Contrat de filière). Nous suggérons aussi de renforcer le soutien logistique et financier à l'ensemble des acteurs, tout en s'appuyant sur leurs expertises, pour favoriser une inclusion numérique plus efficace.* »

En ce qui concerne le **soutien à l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel**, la commission note la volonté de la collectivité d'accroître le développement de la filière locale et sa structuration. Valorisation de la production locale, formation et restructuration de l'AFR constituent les vecteurs destinés à concrétiser cette volonté.

Le contrat de filière, bâti dans une dynamique de co-construction avec l'ensemble des partenaires de la filière, constitue le fer de lance de cette stratégie. La commission fait le vœu qu'il permette de fédérer, autour de principes directeurs clairement définis, des acteurs qui peuvent parfois aujourd'hui « *s'éparpiller* », en l'absence de dynamique commune à l'écosystème.

Les outils annoncés autour de la professionnalisation retiennent toute l'attention de la commission et l'idée de plate-forme de recensement des comédiens locaux, mériterait, à notre sens, d'être étendue à l'ensemble des métiers de la filière cinématographique.

La commission « Média, audiovisuel et communication » prend bonne note de la volonté de la Région de réaliser - au travers d'une étude - une cartographie précise du paysage cinématographique réunionnais. Il s'agit d'un outil indispensable pour l'inscription concrète et pratique de l'exhaustivité des compétences de notre île dans l'industrie cinématographique, française, européenne et mondiale.

En ce qui concerne la formation, elle salue la volonté affirmée d'augmenter significativement l'offre proposée et d'associer l'institut de l'image de l'Océan Indien (ILOI) à la réflexion qui y préside.

Face à la modification des missions confiées à l'Agence Films Réunion (AFR) et la part plus grande qui y sera consacrée à la formation, la commission rappelle que sa mission principale est d'abord celle de bureau d'accueil des tournages, une mission essentielle dans l'organisation de l'écosystème et qui mérite une attention soutenue, dans la mesure où il s'agit de l'interface entre les tournages extérieurs et l'industrie cinématographique locale.

Si les missions autour de la formation deviennent le deuxième axe de travail de cette association, il conviendra pour la collectivité régionale de s'assurer que l'introduction de cet acteur (dans la dimension nouvellement annoncée) dans l'écosystème de la formation locale en matière de cinéma ne vienne pas perturber l'organisation actuelle - parfois fragile, mais qui assure jusqu'à présent la réponse à un besoin prégnant - avec des associations qui ont investi ce champ d'intervention et y ont fait leurs preuves.

De la même manière, avec, mais, également, au-delà des structures identifiées dans la convention avec le CNC, **l'éducation à l'image demeure une nécessité du territoire ; à l'autre bout de la chaîne, celle qui crée les spectateurs des productions que nous nous évertuons à soutenir et promouvoir.**

**Une éducation à l'image qui – au-delà du public de demain – forme surtout le sens critique et permet aux plus jeunes d'acquérir la connaissance de la grammaire de l'image animée, aujourd'hui aussi indispensable que la grammaire et l'orthographe française, pour leur éviter d'être les victimes d'une manipulation médiatique audiovisuelle de plus en plus insidieuse.**

En ce qui concerne le développement de la **filière audiovisuelle et jeu vidéo**, la commission prend acte et se réjouit de l'identification précise – dans une démarche parallèle à celle concernant le cinéma - du jeu vidéo en tant qu'industrie de produits vidéoludiques. Ce secteur regroupe en effet de plus en plus de professionnels et génère une offre de plus en plus complète et capable de soutenir la comparaison avec des produits de studios de plus en plus importants.

En revanche, elle s'étonne de la moindre prise en compte (en tout cas, clairement énoncée) de la dimension sportive ou e-sportive de la pratique du jeu vidéo. Une approche qui se répand de plus en plus au niveau national et international et retient désormais l'attention de partenaires institutionnels de premier plan (Banque des territoires, par exemple), prêt à accompagner les collectivités dans le développement de la dimension sportive ou e-sportive. Une opportunité à envisager de la part de la région dans son accompagnement au travers de ce nouveau type de pratique « *sportive* » ou e-sportive.

Peut-être, ce rapprochement pourrait-il même s'intensifier, à l'instar de ce qui est réalisé au sein du CREPS du Grand Poitiers, où un département du centre d'éducation physique et sportive forme les e-sportifs professionnels.

Cette dimension est d'autant plus à envisager que la particularité de la plupart des compétitions de e-sport est, du fait de la dimension virtuelle, d'être facilement mondial.

Particularité qui efface l'isolement lié à l'insularité de l'île de la Réunion et permet d'entrer directement dans l'émulation du « *playground* » international, à l'opposé de nos sportifs traditionnels souvent privés de l'émulation de la confrontation à des partenaires de même niveau ou de niveau supérieur du fait de la petite taille du territoire et de l'éloignement de partenaires potentiels.

## RÉFLEXIONS PROSPECTIVES

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, au regard du contexte sanitaire et des bouleversements et désordres présents et à venir, tant géopolitiques que climatiques, invite la collectivité à conduire une réflexion concernant les mutations indispensables à envisager et les réponses qui permettent de faire face aux défis auxquels le monde est et sera durablement confronté.

Aussi d'ores et déjà, il conviendrait de promouvoir un choix sociétal « frugal » tenant compte des pratiques culturelles et identitaires traditionnelles qui, de toute façon, pourrait s'imposer de lui-même, selon la durée de la guerre, encourageant :

- des logiques de « greniers alimentaires » dans différentes zones de l'île ;
- le développement de la transformation locale de produits locaux ;
- l'essor des circuits courts pour la distribution des produits ;
- l'émergence voire la relocalisation de petites entreprises de transformation ;
- le renforcement d'une politique de co-développement solidaire avec les pays de la zone.

Pour le CCEE, il s'agit d'une situation d'urgence absolue, afin que notre île ne soit pas prise au dépourvu dans un avenir dont il est avéré aujourd'hui, qu'il sera plus difficile que le présent que nous connaissons.



## TABLE DES SIGLES

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFPAR	Assistance à la formation professionnelle des adultes à la Réunion.
AFR	Agence film Réunion
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANR	Agence nationale de recherche
ANS	Agence nationale du sport
APE	Associations de parents d'élèves
ARS	Agence régionale de santé
ATD	Acteurs du tourisme durable
BCI	(avec le Québec) bureau de coopération universitaire (ancien CREPUQ)
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS	Brevet de technicien supérieur
CARIF	Centre d'animation et de ressources de l'information sur la formation
OREF	Observatoire régional emploi formation
CIRAD	Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement
CIRBAT	Centre d'innovation et de recherche sur le bâti tropical
CIROI	Cyclotron Réunion océan Indien
CFA	Centre de formation d'apprentis
CNC	Centre national du cinéma
COI	Commissions de l'océan Indien
CNRS	Centre national de recherche scientifique
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
CREPS	Centre de ressources d'expertise et de performance sportives
CRIS VAE	Cellule régionale inter-services de la validation des acquis de l'expérience
CROS	Comité régional olympique et sportif
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CTAP	Conférence territoriale de l'action publique
CTSA	Comité technique spécialisé audiovisuel
DETROI	Diabète-Athérombose-Thérapies Réunion océan Indien
DIDN	Direction de l'innovation et du développement du numérique
DJSCS	Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
EEDD	Éducation à l'environnement et au développement durable
EEE	Espèces exotiques envahissantes
EnR	Énergies renouvelables
ENSAM	École nationale supérieure d'architecture de Montpellier
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial

EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
EPL	Établissement public local d'enseignement
ESRI	Enseignement supérieur, recherche et innovation
ERASMUS	European action scheme for the mobility of university students
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FEBECS	Fonds d'échanges à but éducatif culturel et sportif
FEDER	Fonds européen de développement régional
FRT	Fédération réunionnaise de tourisme
GAFAM	Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft (cinq des entreprises les plus puissantes du monde de l'internet occidental)
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
IEDOM	Institut d'émission des départements d'Outre-mer
ILOI	Institut de l'image de l'océan Indien
IOMMA	Indian ocean music market
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRSOI	Institut régional des sports de l'océan Indien
IRT	Île de La Réunion tourisme
ISEP	International exchange students program
IVQ	Information et vie quotidienne
MGP	Marché Global de Performances
MoCA	Montgaillard Culture et Arts
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
OBSCOT	Observation et gestion de l'érosion côtière à La Réunion
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
ORESSE	Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs
OVPF	Observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise
PDE	Plan de déplacements d'entreprise
PDM	Plan de mobilité, anciennement appelé le PDE
PEC	Parcours emploi compétences
PGE	Prêt garanti par l'État
PIA	Programme d'investissement d'avenir
PIMIT	Unité mixte de recherche sur les processus infectieux en milieu insulaire tropical
PLU	Plan local d'urbanisme
POP	Plan ordinateur portable
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PPF	Programmation pluriannuelle de fonctionnement
PPI	Programmation pluriannuelle d'investissement
PRIC	Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences
PRMA	Pôle régional des musiques actuelles
PRND	Programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets

RDI	Recherche développement innovation
RGPD	Règlement général sur la protection des données
ROI	Retour sur investissement
RSE	Responsabilité sociale et environnementale des entreprises
S3	Stratégie de spécialisation intelligente
SAR	Schéma d'aménagement régional
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDATR	Schéma régional de développement et d'aménagement touristique de La Réunion
SEFORRE	Schéma de l'enseignement et des formations supérieures, et de la recherche
SELL	Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs
SIEG	Service d'intérêt économique général
SOURCE	Schéma opérationnel de l'Université de La Réunion adossé au Contrat d'établissement
SPRO	Service public régional de l'orientation
SRB	Schéma régional biomasse
SRDEII	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
SRFSS	Schéma régional des formations sanitaires et sociales
STS	Section de technicien supérieur
SYOP	Système d'observation partenarial
TAF	Technicien artiste figurant
TCO	Territoires de la Côte ouest
TCSP	Transport en commun en site propre
TPE	Très petites entreprises
TSA	Taxe supplémentaire additionnelle
TSCC	Taxe spéciale de consommation sur les carburants
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
UDIR	Union pour la défense de l'identité réunionnaise